

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 26 novembre 2019

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE LA VIENNE

Réunie le mardi 26 novembre 2019, la commission départementale d'aménagement commercial de la Vienne s'est prononcée défavorablement sur le dossier d'extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 39 895 m² par la création d'une jardinerie à enseigne Truffaut d'une surface de vente de 5 092 m² portant ainsi la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 44 987 m², projet présenté par la société Horticoles Georges Truffaut représentée par monsieur Mollard, situé rue de la Saulaie, zone commerciale Poitiers Sud à Croutelle : (3 favorables et 5 défavorables).

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

www.vienne.gouv.fr

